Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20261021-2026_21_OCT_08-DE

VILLE DE Saint-Brieuc

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 octobre 2026 à 18 h 15

Nombre de membres

En exercice : 43

Présents : 36

Ayant donné procuration : 7

Absent : 0

Votants : 43

Date de convocation
15 octobre 2026

Le 21 octobre 2026 à 18 h 15, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Victor BONNOT, Maire. La séance a été retransmise en direct sur le site internet de la Ville de Saint-Brieuc. Elle est disponible en différé sur ce même site.

Membres présents
Victor BONNOT, Marc PICQUETTE, Catherine LEMAITRE, Boris GUILLOU, Isabelle IMBERT, Lucile MOGLIA, Bernard CROGUENNEC, Jennifer LE DU, Adil BOUKLATA, Françoise AMOSSÉ-MEVEL, Jean-Charles MINIER, Marina ANDRÉ, Joëlle CONIN, René SAVIDAN, Laurent LUTSE, Marie-Chantal NACIRI, Marie-Hélène REIGNIER, Pascal CONNEN, Laurence COINTOT, Gwennaël TANO, Jérôme GABOREL, Saïd BENDARRAZ, Jean-Christophe LE GOT, Caroline DANIEL, Maxime DUMOULIN, Emma POEDRAS, Didier LE BUHAN, Blandine CLAESSENS, Stéphane FAVRAIS, Stéphane L'HER, Hervé GUIHARD, Aline LE BOËDEC, Nadia DRUILLENNEC, Thibaut LE HINGRAT, Henri ALLOY, Pierre-Yves THOMAS.

Absents excusés ayant donné pouvoir
Raphaël LE MÉHAUTÉ pouvoir à Marie-Chantal NACIRI
Annie MILIN pouvoir à Marina ANDRÉ
Alain ATLAN pouvoir à Bernard CROGUENNEC
Stéphanie BILLON pouvoir à Lucile MOGLIA
Charlotte GIANNOLI pouvoir à Emma POEDRAS
Jules ROOS pouvoir à Maxime DUMOULIN
Cigdem AKTAS pouvoir à Nadia DRUILLENNEC

Secrétaire de séance
Jennifer LE DU

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20261021-2026_21_OCT_08-DE

VILLE DE Saint-Brieuc	**République Française** **Séance du 21 octobre 2026** **Rapporteur : M. GUILLOU**

Conseil municipal

Délibération

8 - Tarifs - Mise à disposition locaux municipaux - Journée nationale de la laïcité - Académie de Rennes - Convention de partenariat

Exposé des motifs

La Ville reçoit chaque année de nombreuses sollicitations émanant d'acteurs éducatifs, sportifs et associatifs, en vue de la mise à disposition de ses équipements municipaux dans le cadre de l'organisation d'événements d'intérêt local. Ces demandes témoignent de la vitalité du tissu associatif et institutionnel du territoire et s'inscrivent dans les politiques municipales de soutien à la vie culturelle, sportive et citoyenne. Dans ce cadre, la Ville a été récemment sollicitée par l'Académie de Rennes pour la mise à disposition de l'espace municipal « La Griffe ».

Dans le cadre de la Journée nationale de la laïcité organisée autour du 9 décembre 2026, l'Académie de Rennes porte, en partenariat avec la Ville et les établissements scolaires du département, une démarche pédagogique intitulée : « Patrimoine architectural & Laïcité : un héritage commun, un avenir à construire ensemble ».

Ce projet éducatif et citoyen vise à sensibiliser les élèves des écoles, collèges et lycées aux valeurs de la République et au principe de laïcité à travers la découverte et l'appropriation du patrimoine architectural cultuel et républicain, ainsi que des édifices religieux réaffectés.

Dans ce cadre, l'Académie de Rennes sollicite la Ville pour la mise à disposition de l'espace municipal « La Griffe » afin d'y accueillir :

- une exposition des productions réalisées par les élèves du 7 au 17 décembre 2026 ;
- une table ronde organisée le 8 décembre 2026 à destination des personnels d'encadrement et des partenaires institutionnels.

Par son caractère éducatif, culturel et citoyen, cette manifestation présente un intérêt public local et s'inscrit pleinement dans les actions soutenues par la Ville en faveur de la transmission des valeurs républicaines, de la citoyenneté et du vivre-ensemble.

Conformément aux dispositions tarifaires municipales en vigueur, cette mise à disposition représente une valorisation estimée à 2 726 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver, à titre exceptionnel et dérogatoire à la tarification municipale applicable, la mise à disposition gracieuse de l'espace « La Griffe » au bénéfice de l'Académie de Rennes, ainsi que la convention correspondante.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 18 du Conseil municipal du 8 juillet 2026 fixant les tarifs applicables à l'occupation des salles et équipements municipaux ;

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20261021-2026_21_OCT_08-DE

Considérant la demande formulée par l'Académie de Rennes en vue de l'organisation de la manifestation « Patrimoine architectural & Laïcité : un héritage commun, un avenir à construire ensemble » dans le cadre de la Journée nationale de la laïcité ;

Considérant que cette initiative pédagogique et citoyenne contribue à la sensibilisation des jeunes publics aux valeurs de la République et au principe de laïcité ;

Considérant l'intérêt éducatif, culturel et citoyen de cette manifestation ouverte au public ;

Considérant que cette action s'inscrit dans les objectifs poursuivis par la Ville en matière de promotion de la citoyenneté, du vivre-ensemble et des valeurs républicaines ;

Considérant qu'il y a lieu, à titre exceptionnel et dérogatoire à la tarification municipale en vigueur, d'accorder la mise à disposition gracieuse de l'espace municipal « La Griffe » ;

Considérant que la valorisation de cette mise à disposition est estimée à 2 726 € conformément aux tarifs municipaux applicables ;

Vu l'avis de la Commission des Finances ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE, à titre exceptionnel et dérogatoire à la tarification municipale en vigueur, la mise à disposition gracieuse de l'espace municipal « La Griffe » au bénéfice de l'Académie de Rennes pour l'organisation de la manifestation prévue du 7 au 17 décembre 2026.

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition de l'espace municipal « La Griffe » à conclure avec l'Académie de Rennes.

INVITE Monsieur le Maire à signer ladite convention ci-annexée.

Présents : 36	Pouvoirs : 7	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

Le Maire	La secrétaire de séance
M. Victor BONNOT	Mme Jennifer LE DU

MAIRIE de St-BRIEUC (Côtes d'Armor)